



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 JUIN 2015

PRESENTS:

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mr DUPIN	Jérôme	4ème Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr MOREL	Cédric	Conseiller
Mr PERRIER	Eric	Conseiller

Excusé : Mr GRANJARD Olivier Conseiller

Secrétaire de séance : Mr PIQUET Bruno 2ème Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1/ Délibération concernant la répartition du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2015

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, en date du 12 juin 2015, notifiant la délibération prise par le Conseil de Communauté le 11 juin 2015 et portant répartition dérogatoire du FPIC.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil présents que toutes les Communes doivent impérativement délibérer avant le 30 juin 2015 et que la répartition délibérée lors du conseil Communautaire du 11 juin ne pourra s'appliquer que si toutes les communes votent favorablement avant cette date butoir.

Les membres du conseil à l'unanimité des membres présents approuvent la répartition du FPIC.

2/ Délibération concernant les modifications de statut de la Communauté de Commune pour le transport à la demande

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une délibération doit être prise afin que la modification qui concerne le maintien du service de transports à la demande par voie de convention de subdélégation passe du Département à la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents approuvent ce changement de Statut.

3/ Délibération concernant la convention d'aide aux études proposée par le Département (ancien ATESAT)

Le Conseil Général souhaite apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les missions d'ingénierie publique sont : la voirie, l'aménagement de l'espace public, le bâtiment, l'eau, l'assainissement...

Le temps d'intervention gratuit pour une commune de – de 2000 habitants est de 12j/homme par an.

Les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents approuvent cette convention.

4/ Délibération concernant la répercussion aux propriétaires des dépenses générées pour le transport des chiens errants à la SPA, soit 125.00 euros par transports.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la problématique de prises en charge des animaux errants suite au désengagement de la SPA pour le transport.

L'accueil des animaux par la SPA dans le cadre de la signature d'une convention commune / SPA au prix annuel de 0.28/habitant soit 240.52 €par an.

Le transport peut être effectué par l'entreprise SAUV dans le cadre de la signature d'une convention commune/SAUV pour un coût de 625.00 €pour 5 interventions annuelles.

Monsieur le Maire propose de répercuter l'ensemble des coûts par intervention soit 173.10 euros TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de répercuter au propriétaire identifié, la somme de 173.10 €à régler à l'ordre du Trésor Public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la verbalisation du propriétaire selon la législation en vigueur.

5/ Délibération concernant la décision de mise en place de la numérotation métrique et du bâti.

Les membres du Conseil décident de procéder à la numérotation métrique des rues, qui permettra de faciliter le repérage, l'intervention des secours, le travail de la Poste....

Les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents valident la demande de subvention dans le cadre **des amendes de Police** pour un montant de 20841.68 HT.

6/ Point des pilotes de commissions

Voierie : la dotation de la Communauté de Commune Chamousset en lyonnais concernant la voirie est en baisse par rapport à 2014.

Travaux de voirie étude en cours avec le maître d'œuvre.

Travaux école : réfection des cours d'école prévues en semaine 35.

PEDT : Le PEDT de Villechenève a été validé.

Réflexion menée par la commission pour trouver les animations durant les 3 heures de temps prévues au PEDT. En projet : langage des signes, cirque, musique, art plastique.

Le tarif d'une heure de PEDT est fixé à 0.70 €

Bibliothèque : La visite des deux salles susceptibles d'accueillir provisoirement la bibliothèque a été effectuée avec les bénévoles de la bibliothèque.

La salle du catéchisme semble retenir l'attention des bénévoles pour son accessibilité contrairement à la salle de musique.

Attente concertation avec le responsable immobilier de la paroisse.

Plaques : les courriers sont prêts. Une mise sous enveloppe est prévue afin de procéder à leur distribution.

Site internet : en attente de devis.

Des écoles de formation vont être consultées afin de savoir s'il serait possible d'être mis en relation avec un webmaster en alternance.

Agents techniques : En attente des conclusions de l'analyse de l'accident de Monsieur Grondin qui a été effectuée le lundi 29 juin 2015 à la Communauté des Communes de Chamousset en Lyonnais.

Questions diverses :

- ✓ Les subventions, FCTVA et du département devraient être perçues mi-juillet.
- ✓ Lecture du courrier de Mr Siino
- ✓ Lecture d'une lettre anonyme
- ✓ Arrivée de 3 vidéos-projecteurs prévus pour l'école
- ✓ Souhait des jeunes de changer la date annuelle de la Vogue en 2016. Pas assez de monde la semaine du 15 août.
- ✓ Fermeture de la Mairie du 11 août au 27 août inclus.
- ✓ A partir du mois de septembre, les horaires de la Maire seront modifiés les vendredis. Un affichage à la grille et une parution dans le journal seront effectués.
- ✓ Une action de grève a été lancée par l'AMF (association des Maires de France). Ils prévoient la fermeture des mairies durant une semaine du 14 au 19 septembre 2015.
- ✓ Prochain Conseil fixé le mardi 8 septembre 2015 à 20h30

Fait en Mairie, le 02 juillet 2015

Le Maire,

Bernard CHAZELLES